
Livre blanc

Passer du résultat comptable au résultat fiscal : décryptage

2019



www.flf.fr

Passer du résultat comptable au résultat fiscal : décryptage



Le résultat comptable et le résultat fiscal sont étroitement liés en fiscalité française. En effet, le résultat fiscal est déterminé à partir du résultat comptable, divers retraitements permettant de passer de l'un à l'autre.

Ce livre blanc a pour ambition de vous donner les clés méthodologiques du passage du résultat comptable au résultat fiscal.

Étape par étape, les différents mécanismes : réintégrations, déductions et imputations des déficits, ainsi que leur traduction sur l'imprimé 2058-A et de la liasse fiscale, y sont expliqués.

Ce guide se compose de 3 parties :

Comment se fait la construction du résultat comptable ?

Résultat comptable et résultat fiscal sont intimement liés en fiscalité française.

A tel point que si le Code Général des Impôts (CGI) n'existait pas, le résultat fiscal serait égal au résultat comptable avant impôt.

Schématiquement, le résultat comptable résulte de la différence entre les charges et les produits d'une entreprise, pour un exercice (une période de 12 mois, en général). Les comptes de produits et les comptes de charges retracent respectivement les opérations de ventes et les opérations d'achats réalisées par une entreprise au cours d'un exercice.

Quelles sont les techniques clés pour passer du résultat comptable au résultat fiscal ?

Les retraitements qui permettent de passer du résultat comptable au résultat fiscal sont de deux ordres :

- les réintégrations, qui aboutissent à augmenter le résultat taxable,
- les déductions, qui aboutissent à diminuer le résultat taxable.

Une fois ces retraitements réalisés, on obtient le résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs. Ce résultat, diminué des déficits antérieurs, donne le résultat fiscal qui sera la base taxable à l'impôt sur les sociétés (ou à l'impôt sur le revenu).

Passer du résultat comptable au résultat fiscal : décryptage

Comment calcule-t-on le résultat fiscal ?

La formalisation du calcul du résultat fiscal s'effectue sur un formulaire qui fait partie de ce qu'on appelle "la liasse fiscale".

Sur ce formulaire - qui répond au doux nom de 2058 A-SD - sont retracées toutes les réintégrations et déductions extra-comptables.

Il est divisé en 3 tableaux : le cadre des réintégrations, le cadre des déductions, le cadre "résultat fiscal".

Ce dernier cadre part du résultat obtenu en faisant la somme algébrique du résultat comptable, des réintégrations et des déductions. Ce résultat est appelé le "résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs".

Pour obtenir le résultat fiscal de l'exercice, celui

sur lequel s'appliquera l'impôt, il convient, le cas échéant, d'imputer les déficits antérieurs.

Enfin, de nombreux schémas et un mini cas pratique vous permettront de saisir pleinement le raisonnement qui préside à cet exercice qu'est le passage du résultat comptable au résultat fiscal !

Pour en savoir plus téléchargez le guide !

Et pour aller plus loin, découvrez nos formations en fiscalité sur la détermination et la gestion du résultat fiscal, la liasse fiscale et tableau des flux de trésorerie : participer à leur établissement et un atelier pratique : passer du résultat comptable au résultat fiscal.

